

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST CONVERTIBLES EURO

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Convertibles Euro.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Classification

Actions françaises.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures (1)	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0013253408	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	1 part	1 part	5 000 euros
X	FR001325416	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de Gestion	1 part	1 part	10 000 euros
VVV CONVERTIBLES EURO	FR0013421708	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir une performance annualisée, nette de frais, supérieure à celle de l'indice Refinitiv Convertible Bond Eurozone Hedged (EUR) , coupons réinvestis, par une gestion active sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

Indicateur de référence

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice Refinitiv Convertible Bond Eurozone Hedged (EUR), indicateur de référence de l'OPCVM. Toutefois, compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du fonds, le fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La gestion est totalement active et libre. La performance du fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé coupons réinvestis.

Il est représentatif de la performance des obligations convertibles émises par des sociétés de la zone euro. Les titres sélectionnés sont pondérés par leur taille d'émission, qui ne peut être inférieure à 175 millions d'euros. Le risque de change est couvert et les coupons nets sont réinvestis. Il est publié par Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (www.refinitiv.com). Il est également disponible sur Bloomberg via le ticker UCBI23 Index.

À la date de publication du présent Prospectus, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited n'est pas inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'European Securities and Markets Authority et désigné le « Benchmarks Administrators Register » et bénéficie d'une période de transition pour obtenir une décision d'équivalence ou de reconnaissance préalable ou d'aval, conformément à l'article 51 au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014 (ci-après désigné le « Règlement Benchmark »).

Conformément au Règlement Benchmark, la Société de Gestion dispose d'un plan de suivi des indices de référence qu'elle utilise au sens dudit règlement.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

La stratégie d'investissement est discrétionnaire et vise à construire un portefeuille d'obligations convertibles offrant la meilleure combinaison rendement/risque, selon la société de gestion. Elle suit 2 étapes :

Une étape d'analyse fondamentale des marchés à partir de la formalisation des prévisions économiques et financières qui vise à déterminer le positionnement du fonds sur les marchés actions, taux, crédit et volatilité.

Après cette première étape, la sélection et la construction des titres en portefeuille s'opèrent à partir d'une analyse des caractéristiques financières de l'émetteur (sensibilité, rendement, qualité crédit) et de la valorisation du sous-jacent.

Elle est complétée par l'étude des facteurs techniques (liquidité, convexité, volatilité, prix) et des clauses juridiques spécifiques aux titres émis.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le fonds peut détenir les obligations convertibles jusqu'à leur conversion.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

Les politiques d'intégration ESG dans la décision d'investissement :

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain.
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs.

Méthode de calcul de la note ESG et du score ISR

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

1. D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés ;
2. D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Le Fonds s'engage à ce que la note moyenne du portefeuille soit significativement supérieure à la note moyenne de l'univers de départ.

Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

Les valeurs faisant l'objet d'une notation ESG ou d'un score ISR représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités).

Politiques d'exclusion :

Les politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'exposition aux marchés actions, tous types d'actifs confondus, est limitée à 70% de l'actif net du Fonds.

L'exposition action de l'OPCVM issue de la détention d'obligations convertibles pourra atteindre 70% de son actif net.

Le Fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions issues d'une conversion d'obligations convertibles. Ces actions seront détenues à titre temporaire, en attente de prix de cession estimé favorable par la Société de Gestion. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie. L'exposition action de l'OPCVM liée à la détention d'action suite à une conversion d'obligations convertibles est limitée à 10% de son actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds est investi de 60% à 100% en obligations convertibles et en obligations dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes tant en titres de dette seniors que subordonnés (obligations convertibles en actions, obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (« OCABSA »), obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »), obligations remboursables en actions et/ou en numéraire (ORA, ORANE, ORABSA, ORNANE), obligations échangeables contre des actions, obligations à bons de souscription d'actions (OBSA, OBSAR), obligations indexées sur les variations d'indice, obligations synthétiques issues de la combinaison d'une obligation et d'une option sur action), hors obligations convertibles contingentes (dites « CoCos »), principalement libellées en euro, émises par des entités publiques et/ou privées. Dans ce cadre, l'investissement en titres de dette subordonnés est limité à 10% de l'actif net du Fonds.

Les titres de dette subordonnés présentent un risque de défaut plus important que les titres seniors, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. La part des autres titres de créances libellées en euro émis par des entités publiques et/ou privées (obligations, titres de créances négociables) est limitée à 40% de l'actif net.

Le Fonds peut être investi en titres convertibles reconstitués via l'achat d'obligations classiques ou TCN et des options sur actions.

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de titres non libellés en euro et qui pourront ne pas être couverts contre le risque de change.

Type d'émetteurs & répartition géographique :

Le Fonds est investi :

- À 90% minimum de son actif net en instruments de taux (obligations convertibles, obligations et titres de créances négociables) émis par des entités publiques et/ou privées dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen ou dans un pays Européen membre de l'OCDE ;
- Jusqu'à 10% de son actif net en instruments de taux émis (obligations convertibles, obligations et titres de créances négociables) par des entités publiques et/ou privées dont le siège social est situé en dehors de l'Espace Economique Européen ou d'un pays Européen membre de l'OCDE, y compris des pays émergents.

Le Fonds investit dans des titres de créances notés ou non notés, ce qui inclut tant des titres dits « spéculatifs » que des titres « Investment grade ».

La Société de Gestion s'assure que les titres en portefeuille répondent aux contraintes de notations susvisées, selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation de la notation, les titres concernés pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré	Entre « -1 » et « +7 »
Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi	Euro : jusqu'à 100% de l'actif net Autres que l'Euro : jusqu'à 10% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé	OCDE et hors OCDE, y compris marchés émergents

Détention d'actions et parts d'OPC :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM,
- De FIA européens,
- De FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- De fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro.

La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la Société de Gestion.

Les OPC détenus par le fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par la Société de Gestion.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans la limite d'une fois l'actif, le fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action y compris sur indices actions notamment dans le but de construire des convertibles composées
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : le recours aux dérivés de crédit, à savoir des credit default swap (CDS) sur les indices Itraxx européens soumis à compensation, sera limité à 5% et uniquement à des fins de couverture.

Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds pourra détenir tout instrument intégrant des dérivés donnant accès au capital d'une société de manière immédiate ou différée (bons de souscriptions, obligations convertibles), négociés sur des marchés de la zone euro, réglementés ou de gré à gré, à des fins d'exposition aux marchés actions. Le montant des investissements dans les bons de souscription ne peut dépasser 10%. Les obligations convertibles sont assimilables à des titres intégrant des dérivés. Elles représenteront entre 60% et 100% de l'actif net, conformément à la stratégie d'investissement décrite dans le présent prospectus. Le FCP pourra recourir à des obligations callable ou puttable. L'ensemble des opérations sera limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer, dans la limite de 20%, des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligataires, monétaires...). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment dans les instruments les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque associé aux obligations convertibles :

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible (évolution de la valeur de l'option de conversion). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié aux titres à caractère spéculatif et/ou non notés :

Les titres dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées, sont des placements spéculatifs. Le risque de défaut accru de ces émetteurs peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du fonds, ici compris dans une fourchette de -1 à 7. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du fonds une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 7 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 7% de la valorisation du fonds.

Risque de contrepartie :

Le fonds utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré et/ou a recours à des opérations de cessions temporaires de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cession temporaire de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

Risque de liquidité des actifs sous-jacents :

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat/vente, ce qui augmente la volatilité du fonds dont les actifs sont négociés ou cotés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), sectorielles (valeurs de petites et moyennes capitalisations, matières premières), à certaines catégories de titres sur lesquels le fonds est amené à investir, telles que les obligations spéculatives (titres High Yield). La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse. Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

Risque liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque des marchés actions :

Le Fonds est investi, directement ou indirectement, sur un ou plusieurs marchés d'actions. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants:

Risque lié aux titres de dette subordonnés :

Les investisseurs peuvent subir une perte de capital liée à l'utilisation des titres de dette subordonnés dans la gestion du fonds. En effet, le créancier subordonné sera remboursé après le désintéressement de tous les créanciers de rang supérieur (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires), mais avant les actionnaires. La réalisation de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de change :

Le porteur peut être exposé, à titre accessoire, à un risque de change. Certains éléments de l'actif peuvent être exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents (hors OCDE) :

L'OPCVM pouvant être exposé sur les marchés émergents au travers de ses investissements en instruments de taux, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. L'évolution du cours de ces titres peut varier très fortement et très rapidement et impacter à la baisse la valeur liquidative de l'OPCVM. Le Fonds peut être exposé au risque pays émergents au maximum à hauteur de 10% de son actif.

Durée de placement recommandée

3 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 :

Changement de logo d'EGAMO.

01/07/2024 :

- Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management ;
- Changement de dénomination du FCP EGAMO CONVERTIBLES EURO au profit d'Ofi Invest Convertibles Euro ;
- Changement de dénomination de la part S au profit de VyV Convertibles Euro.

CHANGEMENT(S) À VENIR

01/01/2025 :

Désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenu. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Marché des Obligations Convertibles :

Du point de vue des marchés financiers, l'année 2024 aura été dans la continuité de 2023, avec des performances positives sur beaucoup de classes d'actifs (crédit, action), seuls les taux longs étant dans le rouge. Par conséquent, les obligations convertibles ont su largement en profiter, avec deux moteurs de performance sur trois bien orientés.

Ainsi, les taux d'intérêt se sont tendus en Europe, passant de 2.02% à 2.37%, tout comme sur le 10 ans américain, ce dernier passant de 3.88% à 4.57%. En parallèle, les spreads de crédit se sont fortement compressés aux USA (-45bp à 312bp sur le CDX HY), mais sont restés stables en Europe à 313bp sur l'Itraxx Xover 5 ans.

Si l'on décompose la performance des obligations convertibles par zones géographiques, couvert du risque de change, en regardant les indices Focus Refinitiv : la palme revient à l'Asie hors Japon avec des obligations convertibles qui progressent de +10.9% versus +26% pour le Hang Seng China, puis vient le Japon (+10% versus +19% pour le Nikkei), l'Europe (+6.2% versus +9% pour l'Eurostoxx 600), et enfin les Etats-Unis (+5.7% versus +11% pour le S&P500 équilibré et +10% sur le Russell 2000), la progression des « 7 Magnifiques » (+67% !) ayant distordu la progression des indices traditionnels (+23% pour le S&P500).

Finalement, l'indice Refinitiv Global Focus Hedged progresse de 6.94%.

La sensibilité action de l'indice Refinitiv Global Focus a oscillé autour de 40-45% (42% en fin d'année), alors que celle de l'indice Refinitiv Europe Focus n'a cessé de diminuer tout au long de l'année, débutant autour de 40% pour terminer au plus bas à 29%.

Sur le plan du marché primaire, avec 105Md\$ émis, l'année 2024 ressort comme la troisième meilleure année en termes de volumes, derrière les deux années exceptionnelles de 2020 et 2021 (140Md\$ émis à chaque fois).

Hormis en Europe (5,4Md€ ; -60%), toutes les zones progressent par rapport à 2023 : 70Md\$ aux USA (+30%), 23Md\$ en Asie hors Japon (+190%), et 6Md\$ au Japon (+60%).

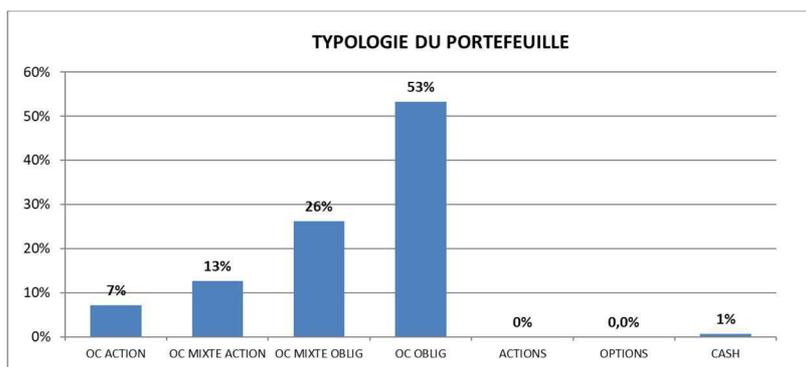
Dans un contexte de baisse des taux courts, les taux coupon servis sont en diminution : 2.96% vs 3.45% aux USA, et 2.64% vs 2.88% en Europe.

Au niveau sectoriel, la technologie se taille la part du lion (32% des émissions), puis viennent l'industrie (10%), la santé (8%), et la distribution (8%).

Concernant les flux sur les fonds ouverts commercialisés en Europe, on note des rachats pour la troisième année consécutive, estimés à 5Md€ (12% des actifs sous gestion), 80% de ces rachats étant concentrés comme l'an dernier sur les fonds globaux, le solde concernant les fonds à zone géographique Europe.

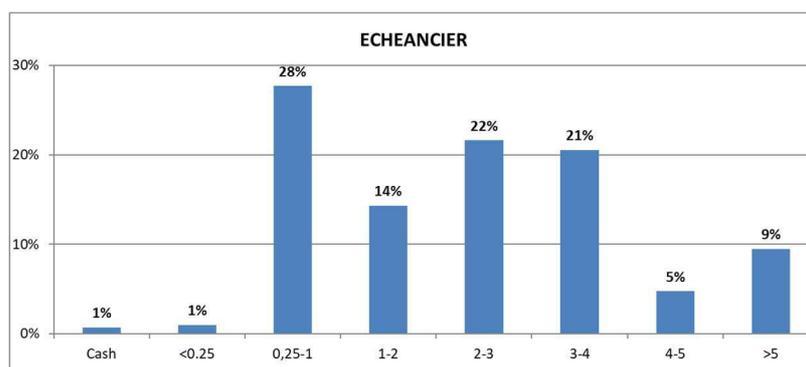
Structure du portefeuille au 31/12/2024 :

Les obligations convertibles de type obligataire représentent 53% du portefeuille, celles de type mixte 39%, et celles de type action 7%. Les liquidités représentent 1%.

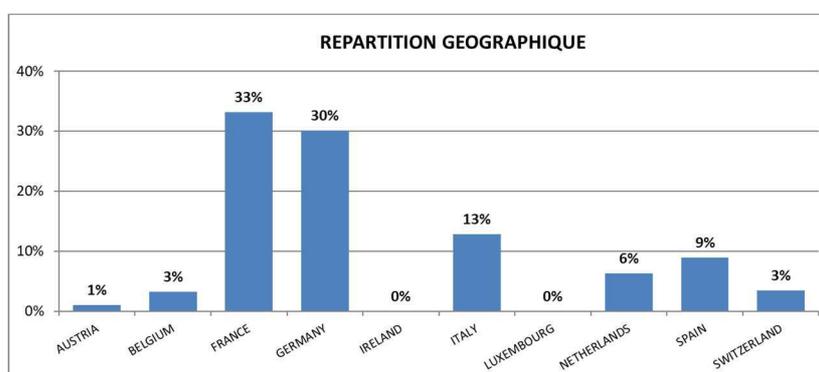


Le rendement courant du portefeuille s'établit à 0.97%.

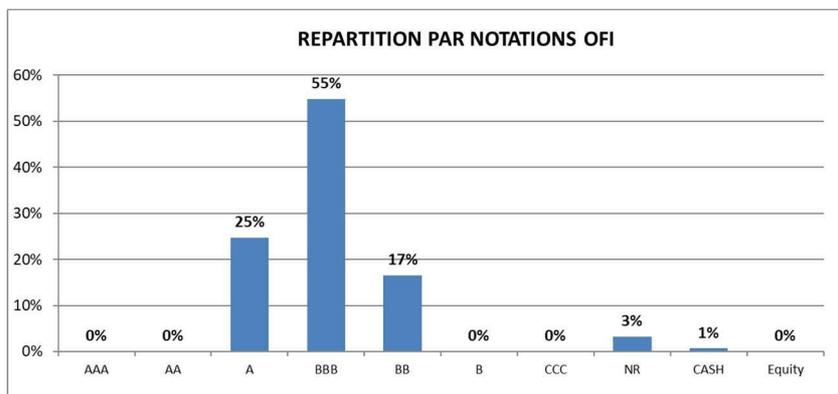
Par construction (émissions de maturité 5 ans en général à l'émission), le portefeuille reste toujours modérément exposé à une remontée des taux : la sensibilité taux s'établit à 1.84%, la durée de vie moyenne du portefeuille s'établissant à 2.6 années.



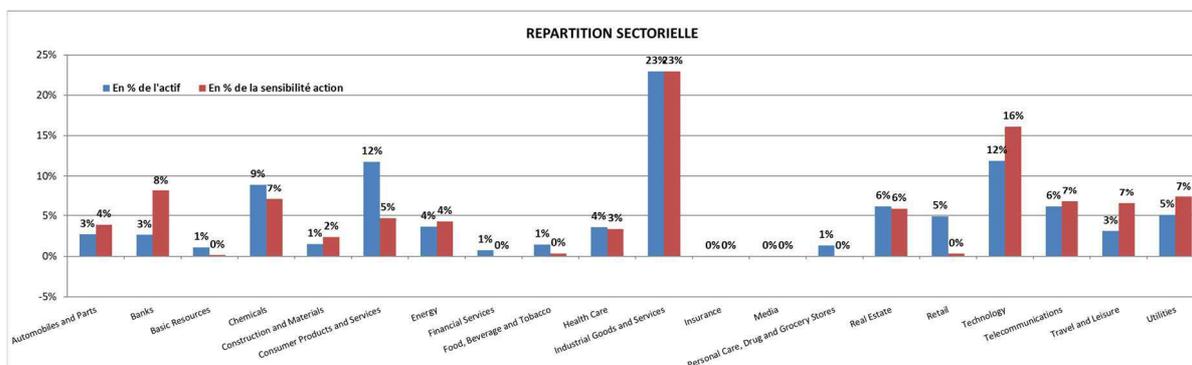
La répartition géographique reste logiquement importante sur les deux plus gros pays émetteurs d'obligations convertibles que sont la France et l'Allemagne (63% du portefeuille).



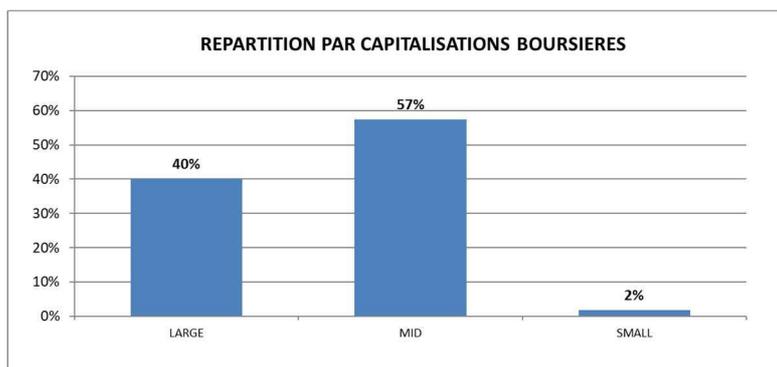
Côté crédit, réalisé par notre département d'Analyse Crédit, le rating interne OFI fait ressortir une prépondérance de notation Investment Grade (81%, y compris les liquidités), 17% de High Yield, et 3% d'émetteurs non notés.



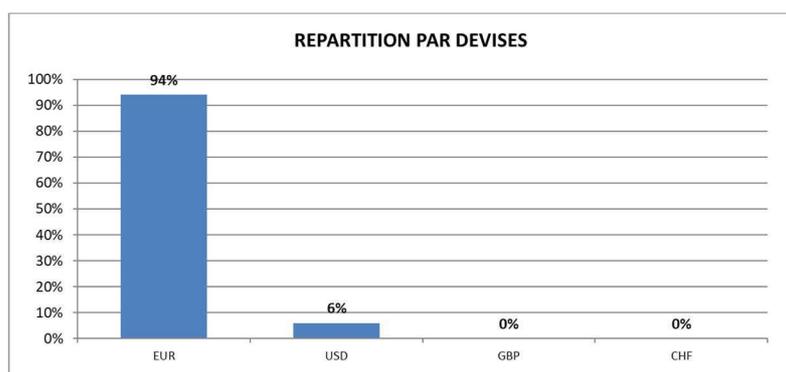
Notre répartition sectorielle favorise les sociétés industrielles et la technologie, ces deux secteurs apportant 35% de l'actif, et contribuant pour 39% de la sensibilité action totale du Fonds.



Les grandes capitalisations (>10Md€) représentent 40%, les moyennes (2Md€<=10Md€) 57%, et les petites capitalisations (<2Md€) 2%.



Enfin, la part des convertibles libellés en devises représente 6%, uniquement en dollars.



Performances

Entre le 29/12/2023 et le 31/12/2024, la performance du Fonds a été de 4,77% pour la part I, de 4,47% pour la part VyV Convertibles Euro et de 5,17% pour la part X contre 8,46% pour son indice de référence (Refinitiv Convertible Bond Eurozone Hedged (EUR)).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Convertibles Euro PART I	FR0013253408	29/12/2023	31/12/2024	4,77%	8,46%	4 639,72 €	4 860,86 €
Ofi Invest Convertibles Euro PART VYV CONVERTIBLES EURO	FR0013421708	29/12/2023	31/12/2024	4,47%	8,46%	97,32 €	101,67 €
Ofi Invest Convertibles Euro PART X	FR0013253416	29/12/2023	31/12/2024	5,17%	8,46%	9 519,51 €	10 011,48 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les estimations de contributions par titres sont les suivantes : à la baisse, STM (-100bp), Ubisoft (-57bp), Edenred (-28bp), Soitec (-17bp), et BNP (-17bp).

Côté satisfactions, on citera Rheinmetall (+140bp), Safran (+88bp), Schneider (+75bp), Prysmian (+60bp), Accor (+46bp), MTU (+32bp), et Saipem (+30bp).

La sensibilité action du Fonds s'établit à 27% en fin d'année, en ligne avec son indice.

Si au cours de l'exercice, nous n'avons pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit, nous avons utilisé en revanche des instruments de marchés financiers à terme à des fins d'ajustement d'exposition du portefeuille, instruments liquides et peu coûteux pour tenter de capter de la performance. Ces mouvements tactiques d'exposition ou de couverture ont été réalisés sur des durées de temps très variables (de la journée à plusieurs mois) via l'utilisation de futures actions sur Eurostoxx50, et d'options sur actions.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OPC	FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	13 055 537,50	16 201 990,41
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	XS2211997239	STMI NV ZCP 08-27	2 016 545,64	
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	DE000A30V8T1	RHEI AG 2.25 02-30		1 950 650,00
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	DE000A352B25	RAG STI 2.25 11-30	1 503 390,00	
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	FR00140080H3	BNP PAR ZCP 05-25	1 497 520,00	
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	FR0014000OG2	SCHN EL 0.0 06-26		1 470 400,00
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	XS2294704007	PRYSMIAN ZCP 02-26		1 418 500,00
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	FR001400R1R6	SCHN EL 1.625 06-31	1 406 780,00	
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	FR0014003Z32	SAFRAN ZCP 04-28		1 324 691,46
OFI INVEST CONVERTIBLES EURO	OBLIGATIONS	XS2566032095	CITI GLOB ZCP 03-28	1 261 200,00	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 3 104 722 euros
- Taux : Pas de position au 31/12/2024
- Crédit : Pas de position au 31/12/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2024
- Commodities : Pas de position au 31/12/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 31/12/2024
- Options : Pas de position au 31/12/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **Natixis Capital Market.**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2024, Ofi Invest Convertibles Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Convertibles Euro

Identifiant d'entité juridique :
9695009HN8UIUAUQ2629

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Convertibles Euro (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche en « Amélioration de note » : la note ESG globale du portefeuille devait être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille atteint **6,38** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **6,40** sur 10 ;

Le Fonds a donc atteint l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, la performances de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est la suivante :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour l'exercice clos au 29/12/2023 était **B**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	2292,23 Teq CO2	Non applicable. Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée.	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p> <p>Politique de Vote sur le le Say on Climate ;</p> <p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz</p> <p>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz</p>
		Emissions de GES de niveau 2	743,21 Teq CO2			
		Emissions de GES de niveau 3	21787,50 Teq CO2			
		Emissions totales de GES	24822,94 Teq CO2			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	529,69 (Teq CO2/million d'EUR)			
		Taux de couverture = 89,6%				
		Taux de couverture = 89,6%				
		Taux de couverture = 89,6%				
		Taux de couverture = 89,6%				

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

				informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée		Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	881,01 (Tonnes)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 6,1%			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	91,75 (Tonnes)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 49,7%			
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Non applicable.	Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de	32%			
			Taux de couverture = 91,1%			

		remédier à de telles violations			Non applicable.	<i>Mesures additionnelles prévues en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,23	Taux de couverture = 37,8%	Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée	<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42%	Taux de couverture = 91,1%		<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.</p> <p>Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Taux de couverture = 91,1%		<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> <p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	Taux de couverture = 91,1%	Non applicable.	<p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)</p>
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	7%	Taux de couverture = 91,1%	Cette annexe contenant les informations annuelles relatives aux principales incidences négatives est la première à être communiquée.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liés à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

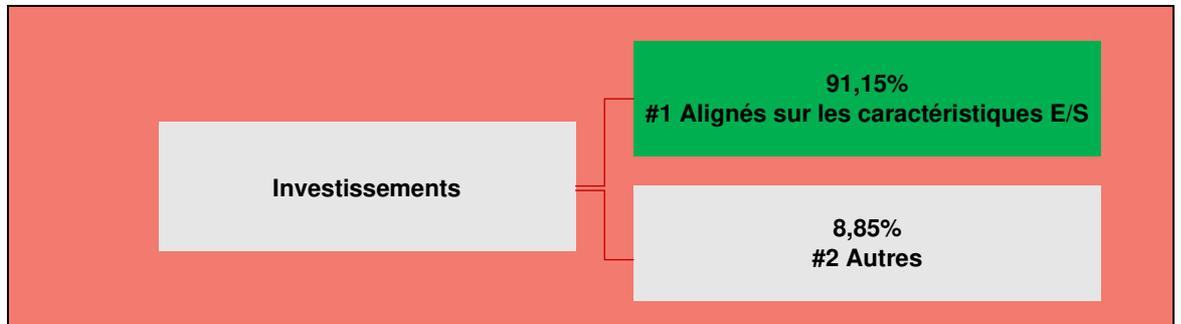
Actif	Poids	Pays	Secteur
RAG-STIFTUNG RegS	4,4%	Allemagne	Matériaux
CELLNEX TELECOM SA MTN RegS	3,7%	Espagne	Services de communication
ZALANDO SE RegS	3,5%	Allemagne	Consommation discrétionnaire
STMICROELECTRONICS NV RegS	3,5%	Singapour	Technologies de l'information
ACCOR SA RegS	3,2%	France	Consommation discrétionnaire
AMADEUS IT GROUP SA RegS	3,1%	Espagne	Consommation discrétionnaire
SAFRAN SA RegS	2,9%	France	Industrie
SCHNEIDER ELECTRIC SE RegS	2,8%	Etats Unis	Industrie
JUST EAT TAKEAWAY.COM NV RegS	2,7%	Royaume Uni	Consommation discrétionnaire
PIRELLI & C SPA RegS	2,7%	Italie	Consommation discrétionnaire
BNP PARIBAS SA RegS	2,7%	France	Finance
SELENA SAS RegS	2,6%	France	Industrie
UMICORE SA RegS	2,6%	Belgique	Matériaux
ENI SPA RegS	2,5%	Italie	Pétrole et gaz
WORLDLINE SA RegS	2,4%	France	Finance



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **91,15%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **8,85%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- -0,01% de liquidités ;
- 0,00% de dérivés ;
- 8,85% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG, 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Ofi invest Convertibles Euro	
Consommation discrétionnaire	22,9%
Finance	17,2%
Industrie	16,2%
Matériaux	9,9%
Immobilier	6,4%
Technologies de l'information	6,1%
Services aux collectivités	5,8%
Services de communication	4,6%
Pétrole et gaz	3,6%
Santé	3,6%
Soins de santé	2,8%
Autre	0,9%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

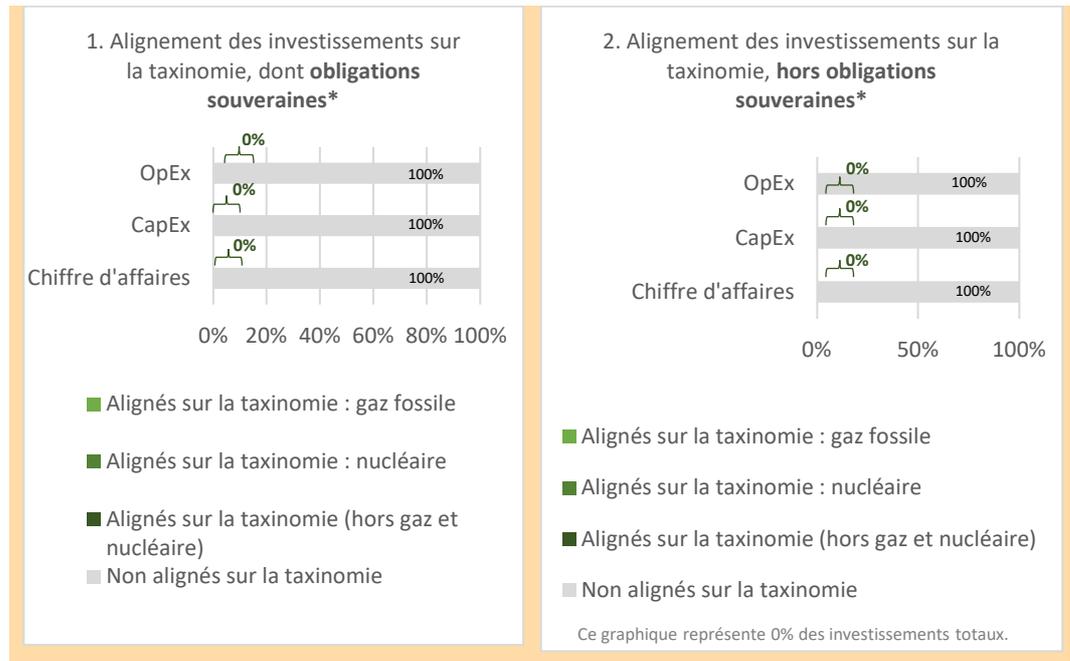
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés se limitant à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



OFI INVEST CONVERTIBLES EURO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

OFI INVEST CONVERTIBLES EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST CONVERTIBLES EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST CONVERTIBLES EURO

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI INVEST CONVERTIBLES EURO

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.30 19:16:57 +0200



Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	52 899 401,86
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	52 443 228,08
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	52 443 228,08
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	456 173,78
OPCVM	456 173,78
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	52 899 401,86
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	43 545,32
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	43 545,32
Total Actif I+II	52 942 947,18

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	50 283 074,71
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	2 593 606,67
Capitaux propres	52 876 681,38
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	52 876 681,38
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	46 251,60
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	46 251,60
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	20 014,20
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	20 014,20
Total Passifs : I+II+III+IV	52 942 947,18

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	571 773,41
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	22 244,29
Sous-total Produits sur opérations financières	594 017,70
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-10 383,64
Sous-total Charges sur opérations financières	-10 383,64
Total Revenus financiers nets (A)	583 634,06
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-211 296,19
Frais de gestion de la société de gestion	-211 296,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-211 296,19
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	372 337,87
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-10 911,20
Sous-total Revenus nets I = C+D	361 426,67

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	544 390,91
Frais de transactions externes et frais de cession	-21 582,51
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	522 808,40
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-24 649,17
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	498 159,23
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 892 780,06
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	4 030,58
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	1 896 810,64
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-162 789,87
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	1 734 020,77
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	2 593 606,67

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

La stratégie d'investissement est discrétionnaire et vise à construire un portefeuille d'obligations convertibles offrant la meilleure combinaison rendement/risque, selon la société de gestion. Elle suit 2 étapes :

Une étape d'analyse fondamentale des marchés à partir de la formalisation des prévisions économiques et financières qui vise à déterminer le positionnement du fonds sur les marchés actions, taux, crédit et volatilité.

Après cette première étape, la sélection et la construction des titres en portefeuille s'opèrent à partir d'une analyse des caractéristiques financières de l'émetteur (sensibilité, rendement, qualité crédit) et de la valorisation du sous-jacent.

Elle est complétée par l'étude des facteurs techniques (liquidité, convexité, volatilité, prix) et des clauses juridiques spécifiques aux titres émis.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion, le fonds peut détenir les obligations convertibles jusqu'à leur conversion.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020 ⁽¹⁾
Actif net					
en EUR	52 876 681,38	47 936 112,38	38 509 091,56	31 591 654,14	22 277 883,46
Nombre de titres					
Catégorie de parts X	5 206,0100	4 973,0100	4 275,0100	3 082,0100	2 184,0100
Catégorie de parts I	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO	7 395,7050	6 070,9370	4 553,0000	1 076,2090	462,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts X en EUR	10 011,48	9 519,51	8 909,26	10 211,75	10 175,69
Catégorie de parts I en EUR	4 860,86	4 639,72	4 359,25	5 016,09	5 017,26
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO en EUR	101,67	97,32	91,70	105,82	106,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts X en EUR	163,68	31,55	-309,16	330,05	154,54
Catégorie de parts I en EUR	61,43	-1,99	-169,11	143,47	57,75
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO en EUR	1,00	-0,30	-3,83	2,73	0,95

(1) Premier exercice

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité de l'OPC est l'euro.

La valeur liquidative des parts est calculée chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en oeuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par Ofi Invest Asset Management correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPCVM

Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats, multipliée par le nominal et éventuellement convertie en devise de la comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion être supérieur à :

- 0,40 % TTC pour les parts X
- 0,80 % TTC pour les parts I
- 1,10 % TTC pour les parts VYV CONVERTIBLES EURO

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	47 936 112,38
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	46 568 302,49
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-44 419 690,40
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	372 337,87
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	522 808,40
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 896 810,64
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	52 876 681,38

Souscriptions rachats

Catégorie de parts X	
Parts émises	4 791,0000
Parts rachetées	4 558,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO	
Parts émises	1 342,7540
Parts rachetées	17,9860

Commissions

Catégorie de parts X	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0013253416 - OFI INVEST CONVERTIBLES EURO X

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0013253408 - OFI INVEST CONVERTIBLES EURO I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

FR0013421708 - OFI INVEST CONVERTIBLES EURO VYV CONVERTIBLES EURO

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
France	16 779	4 815	9 830	2 134	13 272	3 506
Allemagne	12 542	5 021	4 186	3 334	11 388	1 154
Italie	6 838	1 447	4 051	1 340	6 258	580
Pays-Bas	5 412	-	3 190	2 223	5 412	-
Espagne	4 738	1 661	2 636	441	3 077	1 661
Autres pays	6 134	2 110	4 023	-	5 390	744
Total	52 443	15 055	27 917	9 471	44 799	7 645

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	44	-	-	-	44
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	44

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	44	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	44	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD	GBP	CHF	
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 212	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	0	0	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	GBP +/-	CHF +/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-3 151	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	61	0	0	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	28 356	7 806	16 282
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	28 356	7 806	16 282

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	3 105	
<i>NATIXIS CM</i>	3 105	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	44	
<i>CACEIS Bank</i>	44	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		3 151
<i>NATIXIS CM</i>		3 151
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0010653618 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X <i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	456
Total				456

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-19 088,31
Autre	-925,89 ⁽²⁾
Total dettes	-20 014,20
Total	-20 014,20

(2) Frais RTO.

Frais de gestion

Catégorie de parts X	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	407,00	1 120,8201	456 173,78

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie de parts X	
Revenus nets	361 136,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	361 136,46
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	361 136,46
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	361 136,46
Total	361 136,46
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts I	
Revenus nets	15,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	15,47
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	15,47
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	15,47
Total	15,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO	
Revenus nets	274,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	274,74
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	274,74
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	274,74
Total	274,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie de parts X	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	490 984,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	490 984,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	490 984,93
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	490 984,93
Total	490 984,93
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	45,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	45,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	45,96
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	45,96
Total	45,96
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts VYV CONVERTIBLES EURO	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 128,34
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 128,34
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 128,34
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	7 128,34
Total	7 128,34
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				52 443 228,08	99,18
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				52 443 228,08	99,18
ACCOR 0.7% 07/12/2027 CV	Tourisme	EUR	29 656,00	1 685 705,79	3,19
AMADEUS CM 15% 09/04/2025 CV	IT/Communication	EUR	1 300 000,00	1 661 343,52	3,14
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06/04/2029	Manufacture	EUR	400 000,00	566 365,13	1,07
BNP PAR ZCP 13/05/2025 CV	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 423 034,78	2,69
CELLNEX TELECOM 0.5% 05/07/2028 CV	IT/Communication	EUR	1 900 000,00	1 973 119,73	3,73
CELLNEX TELECOM 0.75% 20/11/2031 CV	IT/Communication	EUR	500 000,00	440 601,34	0,83
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15/03/2028 CV	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 222 767,77	2,31
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17/01/2029	Manufacture	EUR	800 000,00	772 922,22	1,46
DELIVERY HERO SE 0.875% 15/07/2025	IT/Communication	EUR	600 000,00	591 137,43	1,12
DELIVERY HERO SE 1.0% 23/01/2027	IT/Communication	EUR	700 000,00	641 922,57	1,21
DELIVERY HERO SE 1.0% 30/04/2026	IT/Communication	EUR	900 000,00	862 455,51	1,63
DELIVERY HERO SE 1.5% 15/01/2028	IT/Communication	EUR	200 000,00	176 360,11	0,33
DELIVERY HERO SE 3.25% 21/02/2030	IT/Communication	EUR	1 000 000,00	1 001 482,49	1,89
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30/06/2025	Transport	EUR	1 100 000,00	1 082 537,46	2,05
DIASORIN ZCP 05/05/2028 CV	Manufacture	EUR	600 000,00	527 321,68	1,00
EDENRED ZCP 14/06/2028 CV	Science/Technologie	EUR	20 500,00	1 193 924,37	2,26
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22/09/2029	Autres services	EUR	400 000,00	526 727,01	1,00
ENI 2.95% 14/09/2030 CV EMTN	Energie	EUR	1 300 000,00	1 340 037,86	2,53
FNAC DARTY 0.25% 23/03/2027 CV	Commerce	EUR	10 000,00	754 673,67	1,43
HELLOFRESH SE 0.75% 13/05/2025	Commerce	EUR	700 000,00	693 538,89	1,31
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07/12/2027 CV	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	663 246,79	1,25
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 29/04/2025	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	743 632,17	1,41
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 1.25% 30/04/2026	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 451 282,25	2,74
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01/09/2025	Immobilier	EUR	800 000,00	789 009,46	1,49
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 031 743,91	1,95
MTU AERO ENGINES 0.05% 18/03/2027	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 153 516,64	2,18
NEOEN 2.0% 02/06/2025 CV	Energie	EUR	11 865,00	569 714,28	1,08
NEOEN 2.875% 14/09/2027 CV	Energie	EUR	600 000,00	613 472,91	1,16
NEXI 1.75% 24/04/2027 CV	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 055 180,82	2,00
NEXI ZCP 24/02/2028 CV	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	797 445,14	1,51
NEXITY 0.875% 19/04/2028 CV	Construction	EUR	4 700,00	219 654,16	0,42
PIRELLI C ZCP 22/12/2025 CV	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 446 890,87	2,74
QIAGEN NV 2.5% 10/09/2031 CV	Manufacture	USD	1 200 000,00	1 190 772,22	2,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QIAGEN NV ZCP 17/12/2027 CV	Manufacture	USD	200 000,00	183 752,08	0,35
RAG STIFTUNG 2.25% 28/11/2030 CV	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 332 824,60	4,41
RAG STIFTUNG ZCP 17/06/2026 CV	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	969 557,27	1,83
SAFRAN ZCP 01/04/2028 CV	Manufacture	EUR	6 800,00	1 513 491,42	2,86
SAGERPAR ZCP 01/04/2026 CV	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	384 265,44	0,73
SAIPEM 2.875% 11/09/2029 CV	Manufacture	EUR	400 000,00	579 973,83	1,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28/06/2031 CV	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 493 227,72	2,82
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27/11/2030 CV	Manufacture	EUR	500 000,00	640 578,55	1,21
SELENA SARL ZCP 25/06/2025 CV	Transport	EUR	14,00	1 376 307,73	2,60
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14/11/2026	Immobilier	EUR	900 000,00	988 504,16	1,87
SNAM 3.25% 29/09/2028 CV EMTN	Transport	EUR	300 000,00	318 572,01	0,60
SOITEC ZCP 01/10/2025 CV	Manufacture	EUR	5 000,00	848 135,45	1,60
SPIE 2.0% 17/01/2028 DD	Science/Technologie	EUR	700 000,00	778 714,69	1,47
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04/08/2027	Manufacture	USD	2 000 000,00	1 837 867,83	3,48
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27/08/2026	Immobilier	EUR	400 000,00	382 598,59	0,72
UMICORE ZCP 23/06/2025 CV	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 366 835,44	2,58
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01/01/2025	Eau/Déchets	EUR	16 500,00	501 366,92	0,95
VOESTALPHOL AG 2.75% 28/04/2028	Manufacture	EUR	600 000,00	578 154,24	1,09
WENDEL 2.625% 27/03/2026 CV	Science/Technologie	EUR	1 200 000,00	1 270 153,24	2,40
WORLDLINE ZCP 30/07/2025 CV	Finance/Assurance	EUR	826,00	96 024,67	0,18
WORLDLINE ZCP 30/07/2026 CV	Finance/Assurance	EUR	13 233,00	1 273 749,80	2,41
ZALANDO SE 0.05% 06/08/2025 CV	Commerce	EUR	1 900 000,00	1 865 031,45	3,53
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				456 173,78	0,86
OPCVM				456 173,78	0,86
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	407,00	456 173,78	0,86
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				52 899 401,86	100,04

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
A/EUR/USD/20250214	-	46 251,60	EUR	3 104 721,84	USD	-3 150 973,44
Total	-	46 251,60		3 104 721,84		-3 150 973,44

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	52 899 401,86
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-46 251,60
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	43 545,32
Autres passifs (-)	-20 014,20
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	52 876 681,38

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	47 543 905,78	38 521 205,70
Actions et valeurs assimilées	0,00	661 873,60
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	661 873,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	45 858 145,22	37 111 585,96
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	45 858 145,22	37 111 585,96
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 145 790,56	512 113,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 145 790,56	512 113,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	539 970,00	235 632,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	539 970,00	235 632,50
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	407 390,64	5 655,30
Liquidités	407 390,64	5 655,30
TOTAL DE L'ACTIF	47 951 296,42	38 526 861,00

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	47 781 151,70	39 848 398,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-30 282,49	-1 414 524,53
Résultat de l'exercice (a,b)	185 243,17	75 217,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	47 936 112,38	38 509 091,56
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	4 980,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	4 980,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 980,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	15 184,04	12 789,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	15 184,04	12 789,44
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	47 951 296,42	38 526 861,00

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3800	0,00	599 771,32
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3600	0,00	180 955,67
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
ADIDAS NOM. 06/2023 CALL 180	0,00	31 865,00
BNP PARIBAS 06/2023 CALL 50	0,00	551 137,50
MERCEDES BENZ GR 06/2023 CALL 60	0,00	147 360,00
ENI SPA 06/2023 CALL 13	0,00	192 979,15
LVMH 06/2023 CALL 680	0,00	371 225,40
LVMH 06/2024 CALL 880	660 240,00	0,00
KERING 06/2023 CALL 600	0,00	82 023,75
STMICROELECTRONI 06/2023 CALL 38	0,00	110 863,20
BNP PARIBAS 06/2024 CALL 60	721 412,34	0,00
DEUTSCHE TELEKOM 06/2024 CALL 21	452 835,00	0,00
SIEMENS AG-REG 03/2024 CALL 160	642 297,60	0,00
TOTALENERGIES SE 06/2024 CALL 60	383 152,00	0,00
STMICROELECTRONI 03/2024 CALL 52	631 167,75	0,00
STMICROELECTRONI 06/2024 CALL 42	785 000,75	0,00
AMADEUS IT GROUP 06/2024 CALL 68	377 017,68	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 560,85	22,37
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 164,60	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	328 297,88	217 082,02
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	9 162,86	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	345 186,19	217 104,39
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,01	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	106,06	118,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	106,07	118,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	345 080,12	216 985,82
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	172 955,08	144 326,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	172 125,04	72 659,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	13 118,13	2 557,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	185 243,17	75 217,38

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC EGAMO indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013421708 - EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S : Taux de frais maximum de 1.10 % TTC.

FR0013253408 - EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC.
FR0013253416 - EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X : Taux de frais maximum de 0.40 % TTC.

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en œuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par EGAMO correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et

- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : www.egamo.fr

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S	Capitalisation	Capitalisation
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	38 509 091,56	31 591 654,14
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	36 731 581,16	105 014 885,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-30 133 529,25	-93 373 445,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	591 987,55	447 307,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-868 203,14	-1 356 413,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	669 758,98	218 340,44
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-402 095,22	-559 028,65
Frais de transactions	-22 866,79	-15 658,78
Différences de change	-23 327,72	9 689,54
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 651 231,47	-3 562 918,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 085 823,44</i>	<i>-3 737 054,91</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 737 054,91</i>	<i>174 136,37</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	60 358,74	22 020,25
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>76 001,99</i>	<i>15 643,25</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-15 643,25</i>	<i>6 377,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	172 125,04	72 659,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	47 936 112,38	38 509 091,56

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 932 932,79	85,39
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 925 212,43	10,28
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	45 858 145,22	95,67
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	4 653 123,12	9,71
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	4 653 123,12	9,71

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	45 858 145,22	95,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 390,64	0,85
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 543 056,15	5,31	2 178 031,71	4,54	20 739 692,43	43,27	14 731 559,30	30,73	5 665 805,63	11,82
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	407 390,64	0,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	350 356,93	0,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	357 310,26	0,75	1 169,78	0,00	373,80	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	15 184,04
TOTAL DES DETTES		15 184,04
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-15 184,04

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S		
Parts souscrites durant l'exercice	1 517,986	144 973,83
Parts rachetées durant l'exercice	-0,049	-4,64
Solde net des souscriptions/rachats	1 517,937	144 969,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 070,937	
Part EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X		
Parts souscrites durant l'exercice	3 927,000	36 586 607,33
Parts rachetées durant l'exercice	-3 229,000	-30 133 524,61
Solde net des souscriptions/rachats	698,000	6 453 082,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 973,010	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	35,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 910,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	167 009,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,39
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 145 790,56
Instruments financiers à terme	FR0010653618	EGAMO MARCHE MONETAIRE X	1 145 790,56
Total des titres du groupe			1 145 790,56

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	185 243,17	75 217,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	185 243,17	75 217,38

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,77	-8,60
Total	0,77	-8,60

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 568,98	-2 070,02
Total	-1 568,98	-2 070,02

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	186 811,38	77 296,00
Total	186 811,38	77 296,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-30 282,49	-1 414 524,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-30 282,49	-1 414 524,53

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2,76	-160,51
Total	-2,76	-160,51

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-357,22	-15 404,00
Total	-357,22	-15 404,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-29 922,51	-1 398 960,02
Total	-29 922,51	-1 398 960,02

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	23 410 283,36	22 277 883,46	31 591 654,14	38 509 091,56	47 936 112,38
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I en EUR					
Actif net	4 829,54	5 017,26	5 016,09	4 359,25	4 639,72
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	4 829,54	5 017,26	5 016,09	4 359,25	4 639,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-78,93	71,43	161,64	-160,51	-2,76
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,43	-13,68	-18,17	-8,60	0,77
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S en EUR					
Actif net	102,45	49 042,45	113 891,99	417 531,46	590 839,85
Nombre de titres	1,000	462,000	1 076,209	4 553,000	6 070,937
Valeur liquidative unitaire	102,45	106,15	105,82	91,70	97,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,02	1,50	3,41	-3,38	-0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,11	-0,55	-0,68	-0,45	-0,25
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X en EUR					
Actif net	23 405 351,37	22 223 823,75	31 472 746,06	38 087 200,85	47 340 632,81
Nombre de titres	2 399,010	2 184,010	3 082,010	4 275,010	4 973,010
Valeur liquidative unitaire	9 756,25	10 175,69	10 211,75	8 909,26	9 519,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-159,07	144,60	328,49	-327,24	-6,01
Capitalisation unitaire sur résultat	14,03	9,94	1,56	18,08	37,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE 0.875% 15-07-25	EUR	200 000	181 339,93	0,38
DELIVERY HERO SE 1.0% 23-01-27	EUR	700 000	556 361,07	1,16
DELIVERY HERO SE 1.5% 15-01-28	EUR	200 000	150 535,17	0,32
DELIVERY HERO SE 3.25% 21-02-30	EUR	500 000	435 696,28	0,91
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	900 000	970 854,68	2,03
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	1 100 000	1 077 817,06	2,25
DURR AG 0.75% 15-01-26 CV	EUR	500 000	464 896,71	0,97
HELLOFRESH SE 0.75% 13-05-25	EUR	700 000	665 049,58	1,39
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 01-09-25	EUR	800 000	780 803,58	1,62
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	1 100 000	983 364,30	2,05
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	400 000	418 186,11	0,88
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	1 000 000	938 585,00	1,95
RHEINMETALL AG 2.25% 07-02-30	EUR	1 100 000	1 267 337,56	2,64
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	400 000	352 626,36	0,74
TUI AG 5.0% 16-04-28 CV	EUR	400 000	394 676,94	0,82
ZALANDO SE 0.05% 06-08-25 CV	EUR	1 900 000	1 764 729,34	3,68
TOTAL ALLEMAGNE			11 402 859,67	23,79
AUTRICHE				
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	600 000	593 774,49	1,24
TOTAL AUTRICHE			593 774,49	1,24
BELGIQUE				
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	400 000	367 964,00	0,77
UMICORE ZCP 23-06-25 CV	EUR	800 000	750 704,00	1,57
TOTAL BELGIQUE			1 118 668,00	2,34
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	300 000	371 003,88	0,77
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	1 900 000	2 035 102,04	4,25
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	500 000	417 650,82	0,87
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	EUR	600 000	606 210,10	1,26
TOTAL ESPAGNE			3 429 966,84	7,15
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	17 656	847 858,78	1,77
AEROPORTS DE PARIS 3.125% 06/24	EUR	800 000	811 239,04	1,69
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	14 800	262 581,60	0,55
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	7 033	176 999,51	0,37
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	16 500	1 093 116,75	2,28
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	400 000	518 072,79	1,08
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	10 000	703 025,00	1,47
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	11 865	544 645,03	1,13
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	600 000	566 014,30	1,18
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	16 000	1 018 520,00	2,13
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	12 800	2 395 174,40	5,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	6 400	1 253 936,00	2,62
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	200 000	216 581,49	0,45

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	11	1 038 273,50	2,16
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	800 000	802 758,58	1,68
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	4 000	754 468,00	1,57
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	700 000	734 819,56	1,53
UBISOFT ENTERTAINMENT 2.875% 05-12-31	EUR	1 100 000	1 025 071,31	2,13
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	16 500	515 031,00	1,08
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	29 841	885 471,99	1,85
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	EUR	1 200 000	1 194 468,49	2,49
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	15 037	1 351 848,86	2,82
TOTAL FRANCE			18 709 975,98	39,03
ITALIE				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	600 000	495 501,00	1,03
ENI 2.95% 14-09-30 CV EMTN	EUR	200 000	212 196,34	0,45
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	EUR	1 100 000	1 028 439,29	2,15
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	900 000	781 825,50	1,63
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	1 100 000	1 088 637,00	2,27
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	1 000 000	1 106 555,00	2,30
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	400 000	434 497,65	0,91
SNAM 0.0% 12-05-24	EUR	1 000 000	986 090,00	2,06
TOTAL ITALIE			6 133 741,78	12,80
LUXEMBOURG				
GLOBAL FASHION GROUP 1.25% 15-03-28	EUR	200 000	148 413,49	0,31
TOTAL LUXEMBOURG			148 413,49	0,31
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV	EUR	500 000	453 450,86	0,94
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	400 000	543 515,77	1,13
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 1.25% 30-04-26	EUR	300 000	263 138,98	0,55
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24	EUR	400 000	403 111,96	0,84
KPN 0.625% 09-04-25	EUR	800 000	775 742,86	1,62
MONDELEZ INTL HLDINGS NE ZCP 20-09-24	EUR	200 000	194 242,00	0,41
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	200 000	186 460,67	0,39
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	200 000	163 896,26	0,34
RWE FINANCE 3% 01/24	EUR	1 300 000	1 337 185,61	2,79
TOTAL PAYS-BAS			4 320 744,97	9,01
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			45 858 145,22	95,67
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			45 858 145,22	95,67
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EGAMO MARCHE MONETAIRE X	EUR	1 061	1 145 790,56	2,39
TOTAL FRANCE			1 145 790,56	2,39
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 145 790,56	2,39
TOTAL Organismes de placement collectif			1 145 790,56	2,39

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
AMADEUS IT GROUP 06/2024 CALL 68	EUR	130	41 340,00	0,09
BNP PARIBAS 06/2024 CALL 60	EUR	170	94 180,00	0,20
DEUTSCHE TELEKOM 06/2024 CALL 21	EUR	300	40 500,00	0,09
LVMH 06/2024 CALL 880	EUR	50	57 000,00	0,12
SIEMENS AG-REG 03/2024 CALL 160	EUR	50	64 150,00	0,13
STMICROELECTRONI 03/2024 CALL 52	EUR	750	44 250,00	0,09
STMICROELECTRONI 06/2024 CALL 42	EUR	250	157 250,00	0,32
TOTALENERGIES SE 06/2024 CALL 60	EUR	100	41 300,00	0,08
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			539 970,00	1,12
TOTAL Engagements à terme conditionnels			539 970,00	1,12
TOTAL Instruments financier à terme			539 970,00	1,12
Dettes			-15 184,04	-0,03
Comptes financiers			407 390,64	0,85
Actif net			47 936 112,38	100,00

Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART I	EUR	1,000	4 639,72
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART X	EUR	4 973,010	9 519,51
Parts EGAMO CONVERTIBLES EURO PART S	EUR	6 070,937	97,32